



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

83^e séance plénière

Vendredi 18 juin 2021, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkır (Turquie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 34 de l'ordre du jour (suite)

Prévention des conflits armés

a) Prévention des conflits armés

Projet de résolution (A/75/L.85/Rev.1)

Le Président (*parle en anglais*) : C'est le cœur lourd que je monte à la tribune, car pendant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons été témoins de la détérioration de la situation au Myanmar. Les troubles politiques ont cédé le pas à un Myanmar de plus en plus militarisé. De l'effondrement du régime civil aux arrestations arbitraires, en passant par les attaques aveugles que les militaires commettent contre les civils, le Myanmar n'est pas un lieu sûr pour les personnes que nous nous sommes engagés à servir.

En raison de la détérioration de la situation politique, les besoins humanitaires s'accroissent. L'Envoyée spéciale nous fera un compte rendu détaillé de la situation actuelle, mais il faut savoir ceci : des communautés sont déracinées alors que des dizaines de milliers de personnes fuient la violence. Pour l'heure, la sécurité de ces déplacés est incertaine, car l'accès humanitaire reste limité dans toutes les zones touchées par le conflit en raison de l'insécurité, des perturbations des services bancaires, des barrages routiers et des difficultés d'accès préexistantes.

Les civils ont un besoin urgent de nourriture et d'abris, ainsi que d'installations liées à l'hygiène

et à l'assainissement. Les maladies transmises par l'eau menacent les personnes les plus vulnérables, qui sont confrontées à l'arrivée précoce de la saison des pluies. Je voudrais poser aux États Membres la question suivante : comment allons-nous arrêter, en pleine pandémie mondiale, la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) au Myanmar si les habitants ne peuvent pas, en toute sécurité, observer une distanciation physique, se laver les mains, porter des masques ou se faire vacciner ?

La multiplicité des menaces auxquelles le pays est confronté est stupéfiante. Il ne s'agit pas seulement d'une crise pour les personnes qui se trouvent actuellement au Myanmar ; il s'agit également d'une crise pour les plus d'un million de Rohingyas déplacés qui ont trouvé un abri sûr à Cox's Bazar. Je félicite le Gouvernement bangladais d'avoir redoublé d'efforts pour répondre aux besoins de ses voisins les plus vulnérables dans leurs heures les plus sombres. J'ai été fier de représenter l'Assemblée générale lors d'une récente visite à Cox's Bazar, au Bangladesh. À l'arrivée, la menace d'un cyclone se profilait à l'horizon. Honnêtement, je n'ai jamais connu de pluies destructrices comme celles-là de toute ma vie. Cela nous a rappelé brutalement que nous ne pouvons pas sous-estimer les répercussions que les phénomènes météorologiques extrêmes ont sur les Rohingyas et leur communauté d'accueil.

Il y a un mirador dans le camp 8W, d'où l'on peut voir toute l'étendue du camp. À perte de vue, ce sont des structures de camp. Je demande aux membres d'y

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



réfléchir un instant : l'on ne peut littéralement pas envisager la vie au-delà du camp. Les Rohingya ne peuvent pas envisager la vie, ni un avenir, au-delà de ce camp. Les dirigeants communautaires que j'ai rencontrés ont envoyé un message clair : ils sont reconnaissants de l'abri sûr qui leur est fourni, mais ils veulent un avenir meilleur. Franchement, ils méritent un avenir meilleur.

Leur résilience est inégalée. En particulier, les femmes que j'ai rencontrées dans le camp restent invaincues malgré les horreurs unimaginables auxquelles elles ont survécu. Elles continuent de se battre, non seulement pour leur survie, mais aussi pour celle de leurs enfants, de leur communauté et de leur peuple. Elles ont besoin que leurs droits à la citoyenneté et à la liberté de circulation soient préservés. À terme, l'objectif est un retour librement consenti, dans la dignité et la sécurité, mais cela ne sera possible que si la situation au Myanmar s'améliore rapidement.

Elles ne peuvent pas y arriver seules. Elles ont besoin du plein appui de l'Assemblée générale. Elles ont besoin que les personnes ayant une influence dans la région se mobilisent et défendent leur avenir. Je me félicite de la voix unie du Conseil de sécurité sur la question du Myanmar, et j'espère que cela continuera. Je me félicite également de la coopération des organisations régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation de la coopération islamique. La communauté internationale doit rester unie dans son appui au peuple du Myanmar et à la paix et la stabilité dans son pays.

Un système construit sur la violence et les tueries ne survivra pas. Il n'est pas trop tard pour que l'armée inverse la tendance négative observée sur le terrain, fasse preuve de retenue et respecte la volonté de son propre peuple.

Nous devons élever nos voix pour celles et ceux qui ont été réduits au silence, détenus, blessés ou tués. Nous devons être d'ardents défenseurs de la protection de tous les droits fondamentaux, notamment les droits à la liberté d'expression, à l'accès à l'information et à la tenue de réunions pacifiques, qui ont été violés de façon répétée par les autorités dirigées par l'armée.

Les actes de violence odieux contre des civils et des jeunes, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre à l'égard des femmes manifestantes, ne peuvent plus durer. L'utilisation indiscriminée de la force meurtrière contre des manifestants pacifiques est inacceptable.

Je demande la libération immédiate de toutes les personnes détenues arbitrairement, et un accès humanitaire complet et sans entrave, qui est nécessaire pour protéger les personnes les plus menacées.

Avant tout, j'appelle à la paix au Myanmar. Le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1, dont l'Assemblée générale est saisie, est un autre pas dans cette direction. J'espère qu'il pourra être adopté par consensus, car lorsqu'il s'agit du Myanmar, nous devons agir en tant que nations unies. J'espère que les États Membres, gardiens de la Charte des Nations Unies, s'associeront à mon appel en faveur de la paix.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liechtenstein, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de présenter le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 au nom des membres du groupe central et des coauteurs supplémentaires énumérés dans le projet de résolution, ainsi que de l'Angola, l'Australie, le Japon, le Mexique et la Nouvelle-Zélande, qui s'en sont portés coauteurs depuis son dépôt. Le nombre total de coauteurs est actuellement de 58.

Lorsque l'Assemblée générale a entendu l'exposé présenté le 26 février dernier par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar sur la situation dans ce pays, les États Membres ont exprimé leur vive inquiétude face à l'évolution de la situation : le retour en arrière concernant la transition démocratique du pays, les violences perpétrées contre des manifestants pacifiques et la répression de la dissidence politique. Depuis lors, la situation continue de se détériorer. Des centaines de manifestants ont été tués et des centaines de milliers d'autres ont été déplacés par la répression militaire, engendrant une catastrophe humanitaire qui se déroule sous nos yeux.

L'armée n'a pas tenu compte des nombreux appels à la retenue, à la cessation des violences, à la libération de toutes les personnes détenues arbitrairement et au retrait pour permettre le rétablissement de la démocratie au Myanmar. Le danger d'une véritable guerre civile est réel et présent.

Fin février, nous avons été nombreux à souligner la nécessité de rester saisis de la situation au Myanmar et d'agir à la lumière de la situation sur le terrain. Après un très long processus de consultations, nous avons aujourd'hui l'honneur de présenter, au nom des coauteurs, le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1.

Le projet de résolution appuie, complète et renforce les efforts déployés par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour remettre le Myanmar sur la voie de la démocratie. Il appuie le rôle de l'Envoyée spéciale et appelle les forces armées du Myanmar à coopérer pleinement avec elle. Il condamne le recours à la force meurtrière et à la violence par les forces armées du Myanmar, les appelle à faire marche arrière et réaffirme l'appui de l'Assemblée au peuple du Myanmar.

Le projet de résolution souligne également la nécessité d'établir les responsabilités pour les crimes graves commis contre le peuple du Myanmar, en particulier les Rohingyas, qui font l'objet d'un examen minutieux par divers mécanismes internationaux de justice, et il appelle l'attention sur le principe de la responsabilité des supérieurs hiérarchiques, en ce qui concerne les attaques en cours contre la population civile. Il demande à tous les États Membres d'empêcher les mouvements d'armes à destination du Myanmar et lance un appel clair à un dialogue inclusif et pacifique entre toutes les parties, conformément à la volonté du peuple du Myanmar, tout en appuyant et en complétant les déclarations du Conseil de sécurité et en ajoutant sa voix à la résolution 42/3 du Conseil des droits de l'homme, du 3 octobre 2019.

Le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 est le résultat de négociations intensives avec un large éventail de partenaires, en particulier les États membres de l'ASEAN, qui ont pris l'initiative de traiter la crise avec un consensus en cinq points adopté à l'issue de la réunion des dirigeants de l'ASEAN qui s'est tenue le 24 avril. Ces consultations étroites avec les États de l'ASEAN, avec lesquels nous partageons le désir d'adopter le projet de résolution sans le mettre aux voix, ont abouti à la version révisée du texte dont l'Assemblée générale est saisie. Nous tenons à remercier nos partenaires de l'ASEAN des échanges fructueux et constructifs qui ont eu lieu et qui nous ont permis de présenter le texte actuel.

Le peuple du Myanmar mérite l'appui total et sans réserve de l'Assemblée générale dans sa lutte pour un avenir pacifique et démocratique. Le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 vise à renforcer les efforts déployés par l'ASEAN et par l'ONU à cette fin. Nous attendons avec intérêt son adoption aujourd'hui et appelons toutes les délégations à en appuyer le libellé.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/75/L.85/Rev.1, intitulé « La situation au Myanmar ».

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran se déclare gravement préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité et de la situation des droits de l'homme au Myanmar, qui pourrait avoir de graves répercussions négatives dans la région et au-delà. À cet égard, nous appelons les forces armées du Myanmar à s'abstenir de toute nouvelle violence, à faire preuve de la plus grande retenue, à préserver les institutions démocratiques et à respecter les droits humains et faire prévaloir l'état de droit.

Tout en réaffirmant notre profond attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Myanmar, nous soulignons qu'il importe de trouver une solution politique pacifique à long terme et de garantir une réconciliation nationale au moyen d'un dialogue inclusif et pacifique entre toutes les parties, conformément à la volonté et aux intérêts du peuple du Myanmar.

La détérioration continue des conditions de sécurité, de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire de la communauté musulmane rohingya, en particulier à la lumière de la récente évolution de la situation politique et sécuritaire au Myanmar, ainsi que les événements tragiques résultant de l'épidémie généralisée de maladie à coronavirus (COVID-19), restent des sujets de grave préoccupation.

Il incombe aux autorités du Myanmar de s'acquitter de leur responsabilité à l'égard de la population musulmane rohingya et de garantir le retour librement consenti et durable de tous les déplacés et réfugiés issus de la population musulmane rohingya, en toute sécurité et dans la dignité et conformément au droit international. En outre, le Myanmar doit tout mettre en œuvre pour éliminer les causes profondes de la crise actuelle, notamment le déni de citoyenneté, qui a conduit les musulmans rohingya à l'apatridie et à la privation de leurs droits, et pour remédier à la dépossession et à la discrimination continues dont ils sont victimes.

Nous insistons sur l'importance de diligenter des enquêtes internationales indépendantes, équitables et transparentes sur les violations flagrantes des droits humains contre la communauté musulmane rohingya, et de demander des comptes aux responsables des actes brutaux et des crimes dont elle est victime afin de rendre justice aux victimes dans les meilleurs délais.

La République islamique d'Iran réaffirme sa volonté de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux et régionaux, en particulier l'Organisation de la coopération islamique et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), afin de faciliter une solution pacifique à la crise actuelle et de garantir le plein respect des droits de l'homme, du bien-être et de la sécurité de la population du Myanmar, notamment la communauté musulmane rohingya.

Bien que nous appuyions les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour contribuer à une solution pacifique à la crise actuelle au Myanmar, en particulier les mesures prises par l'ONU, l'ASEAN et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, nous estimons que, malheureusement, le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 n'a pas abordé de manière adéquate et complète la situation tragique des musulmans rohingya. Par conséquent, ma délégation s'abstiendra dans le vote sur le projet de résolution.

M^{me} Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte suit de près et avec beaucoup d'inquiétude l'évolution récente de la situation au Myanmar. Dans ces circonstances, l'Égypte tient à souligner que la communauté rohingya pourrait être davantage exposée à des dangers et à des menaces. Il est en effet fortement à craindre que ces faits nouveaux entravent le processus de rapatriement sûr et durable des musulmans rohingya. En outre, nous réitérons notre position d'appui au peuple musulman rohingya et appelons à garantir sa sûreté et sa sécurité et à reconnaître ses droits fondamentaux.

L'Égypte croit que le projet de résolution annuel présenté par les États membres de l'Organisation de la coopération islamique à la Troisième Commission est le moyen approprié pour aborder la situation des Rohingyas. Il convient de se demander comment le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 contribuerait à régler la situation actuelle au Myanmar, compte tenu de l'ambiguïté des mandats de l'Assemblée générale pour traiter une telle question, ainsi que du lien peu clair entre le point de l'ordre du jour sous lequel le projet de résolution est présenté et la crise actuelle au Myanmar.

Tout en s'abstenant dans le vote sur ce projet de résolution, ma délégation voudrait corriger une erreur factuelle figurant dans le seizième alinéa du projet de résolution A/75/L.85/Rev.1, qui fait référence au « Independent Investigative Mechanism for Myanmar » (Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar). Le nom correct, tel qu'il figure dans la résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme et la résolution 75/238 de l'Assemblée générale, est « Independent Mechanism for Myanmar » (Mécanisme indépendant pour le Myanmar). Nous nous dissociions du nom incorrect et réaffirmons le nom correct tel qu'il figure dans les résolutions pertinentes du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale.

M. Srivihok (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande, pays voisin et État membre, elle aussi, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), suit de près et avec beaucoup d'inquiétude l'évolution de la situation au Myanmar, car la paix, la stabilité et la prospérité du Myanmar et de la Thaïlande sont étroitement liées. En fait, la Thaïlande subit de plein fouet les retombées de l'instabilité au Myanmar ; pour elle, l'enjeu est donc de taille.

La Thaïlande sait bien que la situation au Myanmar est vraiment complexe ; c'est pourquoi le dialogue entre toutes les parties prenantes concernées au Myanmar est impératif et nécessaire de toute urgence.

L'avenir du Myanmar devra être décidé par le peuple du Myanmar lui-même, mais la communauté internationale peut jouer un rôle important en créant les conditions propices à ce dialogue. Le consensus en cinq points adopté à l'issue de la réunion des dirigeants de l'ASEAN qui s'est tenue en avril a reflété la volonté collective de l'ASEAN de contribuer à remédier à la situation et à faciliter le retour à la normale au Myanmar. Par conséquent, nous notons avec satisfaction que le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 contient un libellé clair en faveur du processus de l'ASEAN et appelle toutes les parties prenantes au Myanmar à coopérer avec l'ASEAN et avec l'Envoyé spécial du Président de l'ASEAN et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général de l'ONU.

En fin de compte, il sera essentiel que la communauté internationale envoie un message unifié, mais, malheureusement, cela n'a pas été possible aujourd'hui. Nous comprenons bien que l'Assemblée générale ait pu faire face à des contraintes pour aborder le volet sécurité de la situation. Quoi qu'il en soit, pour que la Thaïlande continue de contribuer de manière

constructive à un règlement pacifique dans l'intérêt du peuple du Myanmar, nous avons décidé de nous abstenir dans le vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1, intitulé « La situation au Myanmar ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/75/L.85/Rev.1, la délégation de la Somalie s'est retirée de la liste des coauteurs du document.

Outre ceux énumérés dans le document, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 : Angola, Australie, Japon, Mexique et Nouvelle-Zélande.

Le Président (*parle en anglais*) : Un vote enregistré a été demandé.

Je donne la parole au représentant du Liechtenstein, qui va présenter une motion d'ordre.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, d'indiquer à l'Assemblée quelle délégation a demandé un vote sur le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : C'était la délégation biélorussienne.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Barbade, Belgique, Belize, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cabo Verde, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fidji, Finlande, France, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie,

Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Myanmar, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam

Votent contre :

Bélarus

S'abstiennent :

Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d'), Libye, Mali, Mauritanie, Mongolie, Népal, Ouganda, Pakistan, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, Somalie, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zimbabwe

Par 119 voix contre une, avec 36 abstentions, le projet de résolution A/75/L.85/Rev.1 est adopté (résolution 75/287).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Tozik (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous venons d'assister à l'adoption de la résolution 75/287, encore une autre résolution fondée sur un sujet politisé et spécifique à certains pays. La République du Bélarus a voté contre.

Tout d'abord, nous tenons à rappeler que nous partageons pleinement les aspirations à mettre fin à la violence et à instaurer la paix et l'harmonie au Myanmar.

Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour régler le problème au niveau régional.

La position de la République du Bélarus ne vise en aucun cas à entraver les efforts internationaux visant à régler la situation au Myanmar. Au contraire, nous appuyons pleinement l'approche collective – et, plus important encore, multilatérale – en matière de lutte contre les crises émergentes dans le monde. Malheureusement, cet esprit collectif et véritablement multilatéral est manquant, selon nous, dans la résolution 75/287.

Le Bélarus n'accepte pas la pratique qui consiste à adopter des résolutions visant un pays donné à l'Assemblée générale. De tels documents sont toujours subjectifs par nature, et ils donnent une version partielle des événements. En intervenant dans les affaires politiques intérieures, ils exacerbent la situation qu'ils sont censés régler. La résolution 75/287, sur la situation au Myanmar, ne fait pas exception.

La résolution 75/287 impose à un État souverain des modes d'interaction spécifiques avec les structures et mécanismes de défense des droits de l'homme, et elle empiète par ailleurs ouvertement sur le mandat du Conseil de sécurité en matière de maîtrise des armements. Pour promouvoir une image négative du Myanmar, la résolution aborde intentionnellement des questions qui n'ont rien à voir avec les objectifs de la résolution, notamment le problème des réfugiés rohingya dans l'État rakhine et des citations devant des mécanismes de défense des droits de l'homme créés longtemps avant les événements qui font l'objet de la présente résolution.

Je souhaite également attirer l'attention sur la manière dont cette résolution a été rédigée. Bien que la rédaction de ce texte ait été précipitée – il s'est matérialisé presque du jour au lendemain – elle était prévue dans le programme de travail de la session plénière de l'Assemblée générale. Ce qui nous déçoit est le côté fermé et le manque de transparence du processus de rédaction du texte. Les délégations des États Membres de l'ONU ont été privées de l'occasion de participer à la rédaction du texte, ce qui est ouvertement discriminatoire.

Je vais poser quelques questions rhétoriques aux rédacteurs de la résolution. Où est le pluralisme d'opinions ? À quel moment des délibérations s'est manifesté le multilatéralisme que ne cessent de vanter les auteurs

de la résolution ? A-t-on écouté et entendu toutes les opinions et évaluations de la situation ?

Notre délégation n'a jamais participé au débat sur le texte du projet de résolution, même si la position de principe systématique du Bélarus sur toutes les résolutions visant un pays en particulier est bien connue. En dépit de quelques modifications cosmétiques apportées au texte au dernier moment, sa nature reste inchangée. Nous estimons que cette résolution reste, par nature, axée sur un pays donné.

Durant ce même créneau et dans cette même salle, une réunion de haut niveau sur les pays à revenu intermédiaire devait se tenir. Les chefs de délégation au plus haut niveau, dont le Ministre des affaires étrangères du Bélarus, devaient intervenir. Nous sommes un pays à revenu intermédiaire. De ce fait, nous avons contribué activement à porter cette question à l'attention de l'ONU, et nous attendions beaucoup de cet événement, qui, avec une rapidité et une facilité déconcertantes, a été rayé de l'ordre du jour. Une réunion sur le projet de résolution relatif à la situation au Myanmar a pris sa place, ce qui nous paraît inacceptable.

Je termine en notant que le Bélarus reconnaît le rôle important que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais que cet objectif et d'autres ne peuvent être atteints qu'en adhérant pleinement et de manière inconditionnelle aux principes fondamentaux des travaux de l'Organisation, notamment l'inclusivité et l'ouverture.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : La résolution adoptée aujourd'hui sur la situation au Myanmar (résolution 75/287) est de la plus haute importance pour le Bangladesh. Nous partageons une frontière avec le Myanmar. Nous accueillons plus d'un million de ses citoyens. La stabilité au Myanmar est donc capitale pour nous, et ce afin que l'on puisse trouver une solution durable pour le million de Rohingya que nous accueillons et qui ont été victimes d'atrocités. Néanmoins, la résolution ne répond pas à nos attentes. Elle ne reconnaît pas qu'il est urgent de créer des conditions favorables à un retour sûr, volontaire et durable des Rohingya.

Nous saluons les efforts des délégations qui ont participé aux négociations. Nous les remercions de nous avoir contactés. Cependant, nos principales priorités ne sont pas reflétées dans la résolution, en particulier dans le corps du texte. C'est pourquoi, en dépit du fait qu'il

est un des pays les plus touchés, le Bangladesh a décidé de s'abstenir dans le vote sur la résolution 75/287.

Pays démocratique, le Bangladesh est profondément attaché au rétablissement de l'ordre constitutionnel au Myanmar. Cependant, toute résolution sur le Myanmar, quel que soit le contexte, sera incomplète si elle ne reconnaît pas les causes profondes de la crise des Rohingya et si elle ne formule pas des recommandations concrètes en vue d'y remédier. L'incapacité de la communauté internationale à éliminer les causes profondes, même après le nettoyage ethnique de 2017, a donné lieu à une culture de l'impunité au Myanmar, et nous voyons que cette réalité touche à présent d'autres minorités.

Le Bangladesh n'est pas partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. Nous avons pourtant ouvert nos frontières aux Rohingya persécutés à de multiples reprises au cours des quatre dernières décennies. Nous apprécions vivement l'appui de la communauté internationale, notamment l'aide humanitaire fournie aux Rohingya déplacés que nous accueillons. Néanmoins, l'aide humanitaire à elle seule ne réglera pas le problème des Rohingya, et elle ne permettra pas non plus de remédier aux problèmes que rencontre le Bangladesh en tant que pays hôte.

Ce qu'il faut, c'est trouver une solution politique. La crise vient du Myanmar, et c'est de là que doit également venir la solution à cette crise. Nous continuons de collaborer de façon bilatérale et de bonne foi avec le Myanmar à cette fin. Dans le même esprit, nous collaborons avec les pays et les organisations de la région et nous demandons leur appui. Nous faisons confiance à l'ONU. La Première Ministre de mon pays a pris la parole à l'Assemblée générale pour appeler la communauté internationale à protéger nos efforts bilatéraux. Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé à ce jour vers l'établissement des conditions essentielles au retour des réfugiés en toute sécurité.

La résolution 75/287 appelle à la mise en œuvre rapide du consensus en cinq points issu du sommet des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui n'aborde pas la question du rapatriement. En outre, les récents commentaires du chef d'état-major du Myanmar, qui a participé au sommet des dirigeants de l'ASEAN, relayés par les médias excluent la possibilité de toute réforme politique, qui serait fondamentale pour garantir le retour sûr et durable des Rohingya. Dans ce contexte, il était encore

plus important que la résolution 75/287 souligne la nécessité de créer un environnement propice au retour des Rohingya.

Chaque année à la Troisième Commission, l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Union européenne présentent conjointement un projet de résolution sur la situation des droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar. La résolution reconnaît la nécessité de lutter contre les causes profondes de la crise des Rohingya et appelle à prendre des mesures qui mèneraient à un règlement global des problèmes démocratiques et autres problèmes sociopolitiques au Myanmar. Les résolutions du Conseil des droits de l'homme font de même, notamment la dernière adoptée en mars après le coup d'état militaire au Myanmar (A/HRC/RES/46/21).

Nous avons également été encouragés par les communiqués de presse du Conseil de sécurité et la déclaration présidentielle reconnaissant l'impact du coup sur le rapatriement des musulmans rohingya et des autres minorités déplacées (S/PRST/2021/5). Il est donc très décevant de voir que la résolution 75/287 s'écarte de cette tendance.

Si nous nous sommes abstenus dans le vote sur cette résolution aujourd'hui, nous poursuivrons nos efforts en vue de régler la crise des Rohingya avec l'appui de l'Assemblée générale. Depuis quatre ans, nous recevons un appui considérable de la part de la communauté internationale en ce qui concerne la question des Rohingya. Ce sont ces efforts qui ont permis de créer de multiples mécanismes onusiens, notamment le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et d'autres. Grâce à nos efforts conjugués, de nombreux processus d'établissement des responsabilités ont été mis en place. Le Bangladesh poursuivra sa collaboration avec les pays frères membres de l'OCI et les autres partenaires, y compris l'ASEAN et l'Union européenne, pour continuer d'œuvrer à un règlement rapide de cette crise.

M. Aidid (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie reste profondément préoccupée par la situation au Myanmar à la suite de la prise du pouvoir par les militaires le 1^{er} février 2021. Le recours continu à une violence létale contre des civils non armés, qui a fait un grand nombre de victimes, est inacceptable quelles que soient les circonstances. À cet égard, la Malaisie n'a cessé d'appeler toutes les parties à faire preuve de

la plus grande retenue pour mettre fin immédiatement à cette situation déplorable.

Notre priorité doit être la désescalade et la fin de la violence. La Malaisie réitère son ferme appui au processus de paix et à la transition démocratique au Myanmar ainsi qu'à un développement économique inclusif, dans le plein respect de la volonté et des aspirations du peuple du Myanmar.

Dès le début, la Malaisie a envisagé l'adoption de la résolution 75/287 dans un esprit de consensus. Pour ce qui est du processus, nous aurions souhaité que le Groupe restreint tienne des consultations plus inclusives, ouvertes et transparentes avec l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Nous saluons les efforts déployés par le Groupe restreint pour collaborer avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et nous notons que la majorité des propositions et des commentaires de l'ASEAN ont été pris en compte. C'est important, car tout ce qui concerne le Myanmar touche et continuera de toucher l'ensemble de la région.

D'une manière générale, le contenu de la résolution est conforme aux positions de la Malaisie sur la question et met en exergue les principaux problèmes qui doivent être réglés. Par exemple, la résolution appelle à la cessation de la violence et à la libération immédiate des dirigeants politiques détenus, ce qui est essentiel pour lancer un dialogue national inclusif propice à la réconciliation. Nous constatons également avec satisfaction que la résolution salue le rôle joué par l'ASEAN et mentionne la réunion des dirigeants de l'ASEAN et les résultats qui en sont issus.

Nous appelons la communauté internationale à appuyer l'ASEAN et à collaborer avec elle pour encourager le Myanmar à mettre en œuvre le consensus en cinq points. Nous espérons également que toutes les parties prenantes au Myanmar coopéreront avec l'ASEAN et l'Envoyé spécial du Président de l'ASEAN auprès du Myanmar, qui devrait être nommé prochainement. La Malaisie se félicite par ailleurs que l'on reconnaisse le rôle que joue l'Organisation de la coopération islamique, en particulier sur la question des Rohingyas, et prend note des références au sort des Rohingyas dans la résolution.

L'instabilité au Myanmar a eu de graves conséquences sur la Malaisie, qui accueille actuellement environ 200 000 personnes déplacées en provenance de ce pays, dont la majorité sont des Rohingyas de l'État

rakhine. Nous appelons fermement au retour volontaire, sûr et digne des personnes déplacées au Myanmar, et nous demandons que le mécanisme de rapatriement créé par le Bangladesh et le Myanmar continue ses activités.

Le rôle de l'ONU est tout aussi important, et il convient également de faciliter la visite de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. À cet égard, la Malaisie se félicite de l'adoption de la résolution 75/287, qui envoie un message fort, à savoir que la communauté internationale appuie la volonté du peuple du Myanmar. Cette résolution complète par ailleurs les efforts entrepris par le Conseil de sécurité et le Conseil des droits de l'homme. Même si cette résolution est loin d'être parfaite, nous ne pouvons que nous en féliciter. Compte tenu des informations faisant état de la persistance de la violence, nous craignons qu'une aggravation de la situation au Myanmar n'ait des répercussions sur la région, y compris la Malaisie.

Les relations entre la Malaisie et le Myanmar sont basées sur le principe d'une collaboration constructive, et non l'isolement. La Malaisie a été l'un des premiers pays à reconnaître que le Myanmar pouvait devenir membre de l'ASEAN. Nous avons encouragé l'adhésion du Myanmar à l'ASEAN en 1997, en refusant de prendre en compte les critiques de certains acteurs, parce que nous étions convaincus que le Myanmar pouvait devenir un partenaire responsable qui apporterait une contribution positive à l'ASEAN.

Grâce à notre collaboration constructive, la Malaisie a pu coopérer étroitement avec le Myanmar, au niveau bilatéral et dans le cadre de l'ASEAN, y compris sur des questions sensibles. Une approche similaire a été adoptée en ce qui concerne la résolution adoptée par la Troisième Commission portant sur la situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingyas et des autres minorités au Myanmar.

La Malaisie continuera de collaborer de manière constructive avec toutes les parties concernées au Myanmar afin de contribuer à un règlement pacifique et au retour à la normale dans le pays.

Notre vote aujourd'hui était basé sur le fond de la résolution, dont nous estimons qu'elle contribuera à améliorer la situation sur le terrain. La Malaisie est prête à collaborer de manière constructive et à promouvoir les efforts de la communauté internationale visant à remédier à la crise politique actuelle.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer notre vote sur la résolution 75/287 relative à la situation au Myanmar.

En tant que pays qui partage des frontières terrestres et maritimes avec le Myanmar, l'Inde est directement intéressée par le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays. À cet égard, l'Inde accueille avec satisfaction l'initiative de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) concernant le Myanmar et le consensus en cinq points. Notre action diplomatique visera à renforcer ces efforts. Nous appelons également au respect de l'état de droit et à la libération des dirigeants détenus.

Le Conseil de sécurité a également exprimé son ferme appui au rôle positif et constructif joué par l'ASEAN en vue de faciliter un règlement pacifique, dans l'intérêt de la population du Myanmar. Le Conseil a également engagé l'Envoyé spécial du Président de l'ASEAN à se rendre dès que possible au Myanmar.

La position de l'Inde sur la situation au Myanmar est claire et cohérente. Nous avons exprimé notre profonde préoccupation face aux événements survenus dans le pays. Nous avons condamné fermement le recours à la violence et exhorté à la plus grande retenue. Nous affirmons que le Myanmar doit continuer d'avancer sur la voie de la démocratie grâce à une transition démocratique, que l'Inde a toujours appuyée. On ne peut pas faire marche en arrière sur ce point. L'Inde continuera de proposer des mesures en vue d'accélérer et d'appuyer la transition démocratique au Myanmar afin que les espoirs et les aspirations de la population du pays soient pleinement respectés et réalisés.

En ce qui concerne la question du rapatriement des personnes déplacées en provenance de l'État rakhine, au Myanmar, l'Inde, le seul pays à partager une longue frontière avec le Bangladesh et le Myanmar, est le pays qui a le plus grand intérêt à ce que cette question soit réglée dans les plus brefs délais. Nous continuons de conseiller à nos partenaires d'adopter une approche équilibrée et constructive s'agissant de cette question. Nous fournissons un appui à la population sur le terrain à Cox's Bazar et dans l'État rakhine.

Nous félicitons le Bangladesh d'avoir accueilli un million de personnes déplacées sur son territoire. Il est important que la communauté internationale reconnaisse et comprenne le fardeau humanitaire que continue de porter le Bangladesh et les efforts qu'il a consentis pour garantir le bien-être des personnes déplacées. Il

importe également que la communauté internationale appuie – financièrement et par d'autres moyens – les efforts du Gouvernement bangladais. Par ailleurs, il faut accélérer les efforts visant à assurer le rapatriement sûr, rapide et durable vers l'État rakhine, au Myanmar, des personnes déplacées qui se trouvent actuellement au Bangladesh. Nous appelons les deux parties à collaborer de manière constructive à cet égard. En tant que voisin immédiat du Myanmar et ami proche de son peuple, nous sommes conscients des graves répercussions de l'instabilité politique et du risque que cette instabilité dépasse les frontières du Myanmar.

L'Inde appelle au renforcement du dialogue en vue de régler tous les problèmes par des moyens pacifiques. Une initiative est déjà en cours sous les auspices de l'ASEAN. Il est important que nous appuyions ces efforts de l'ASEAN.

Nous avons participé aux délibérations sur la résolution 75/287 dans le but de trouver un moyen constructif et pragmatique d'aller de l'avant, et dans ce contexte, nous avons fait part de nos suggestions aux auteurs de la résolution. Toutefois, nous estimons que nos vues n'ont pas été prises en compte dans le texte qui a été proposé pour adoption aujourd'hui. Nous réitérons qu'une démarche consultative et constructive à laquelle participent les pays voisins et la région reste importante alors que la communauté internationale s'efforce de régler cette question par des moyens pacifiques. Le fait que tous les pays voisins et plusieurs pays de la région n'aient pas appuyé cette résolution devrait ouvrir les yeux à ceux qui ont choisi d'agir hâtivement. Nous ne sommes donc pas convaincus que la présentation de la résolution adoptée aujourd'hui nous aidera dans nos efforts conjoints visant à renforcer le processus démocratique au Myanmar. Par conséquent, l'Inde a été contrainte de s'abstenir dans le vote sur la résolution 75/287.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a toujours suivi de près l'évolution de la situation au Myanmar, collaboré activement avec les parties au Myanmar et participé de manière constructive aux délibérations pertinentes du Conseil et au consensus au sein du Conseil. La Chine espère sincèrement que toutes les parties au Myanmar régleront leurs différends rapidement au moyen d'un dialogue politique dans le cadre constitutionnel et juridique, rétabliront la stabilité sociale dans le pays et relanceront le processus de transition démocratique le plus rapidement possible.

Tout récemment, le Ministre brunéien des affaires étrangères, Erywan Yusof, et le Secrétaire général de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), ont conduit une délégation au Myanmar pour procéder à un échange de vues sur la mise en œuvre du consensus adopté lors d'une réunion extraordinaire des dirigeants de l'ASEAN. La visite de la délégation de l'ASEAN est une étape importante dans la mise en œuvre du consensus en cinq points et est un signe positif.

Lors de la récente réunion extraordinaire des Ministres des affaires étrangères consacrée au trentième anniversaire du dialogue entre la Chine et l'ASEAN, la Chine a exposé sa position fondée sur des principes sur la situation actuelle au Myanmar. La Chine et l'ASEAN sont parvenues à un large consensus.

Le Myanmar est un membre de la famille de l'ASEAN. La Chine est favorable à ce que l'Association joue un rôle constructif dans le traitement adéquat des problèmes internes du Myanmar et la mise en œuvre progressive du consensus en cinq points dans le cadre de l'ASEAN. Elle continuera de communiquer étroitement avec l'ASEAN et de jouer un rôle constructif à sa façon.

Les problèmes actuels que connaît le Myanmar représentent une complication dans son processus de transition politique, qui relève fondamentalement de ses affaires intérieures. Le règlement satisfaisant de ces problèmes dépend largement du Myanmar. L'histoire a montré que les pressions extérieures aveugles ou l'imposition de sanctions contre le Myanmar étaient non seulement inefficaces, mais qu'elles risquent également d'être contre-productives et d'aggraver les problèmes, au détriment de la population du Myanmar.

Nous espérons que toutes les parties adhéreront aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, respecteront la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité nationale du Myanmar, adopteront une attitude objective et impartiale, appuieront les efforts des pays de la région, s'abstiendront d'imposer des sanctions unilatérales et de mener des interventions inutiles et créeront un environnement extérieur favorable à la réconciliation politique au Myanmar.

La Chine a toujours été opposée à l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions concernant un pays spécifique. Le projet de résolution adopté aujourd'hui en tant que résolution 75/287 n'a pas fait suffisamment l'objet de délibérations et de consultations avec

l'ensemble des États Membres de l'ONU. Il manque de transparence et d'ouverture et contient certains éléments qui ne sont pas constructifs, raison pour laquelle il est difficile pour la Chine d'accepter cette résolution. Au vu de ce qui précède, la Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 75/287.

M. Kyaw Moe Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les représentants du Liechtenstein et de l'Union européenne, ainsi que le Groupe restreint et les auteurs du projet de résolution qui vient d'être adopté en tant que résolution 75/287, de leurs efforts et du zèle dont ils ont fait preuve pour faciliter l'adoption de cette résolution. Je remercie également toutes les délégations qui ont appuyé la résolution.

À cet égard, je tiens à souligner les points suivants. Premièrement, le Myanmar a appuyé la résolution en votant pour, car il estime que dans une certaine mesure, celle-ci contribuera à faire pression sur les militaires pour qu'ils mettent fin à leurs actes inhumains au Myanmar et consolidera les efforts de la population visant à rétablir la démocratie dans le pays.

La résolution est cependant loin de répondre à nos attentes. Le peuple du Myanmar a toujours souhaité que la communauté internationale, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respecte la volonté et les vues du peuple du Myanmar. Il est impératif de collaborer avec tous les acteurs concernés au Myanmar, en particulier les représentants du Gouvernement d'unité nationale, des organisations ethniques et des groupes de la société civile.

Deuxièmement, la résolution n'aborde pas certains éléments importants, notamment l'imposition d'un embargo sur les armes. Les militaires tuent des civils innocents et des manifestants pacifiques en utilisant des armes létales et de l'artillerie lourde, qui sont importées. Je prie donc tous les États Membres de l'ONU, en particulier ceux qui exportent des armes destinées aux forces armées du Myanmar, de cesser immédiatement ces ventes. La vente d'armes à une armée sanguinaire peut être considérée comme une acte visant à aider et à encourager les militaires à commettre des crimes graves, notamment des crimes contre l'humanité, des actes de nettoyage ethnique, des crimes de guerre et des actes de génocide.

Troisièmement, le temps presse pour le peuple du Myanmar si nous voulons sauver la vie de civils innocents et rétablir la démocratie dans le pays. Nous

sommes profondément déçus qu'il ait fallu près de trois mois pour adopter cette résolution édulcorée, en dépit de l'omission de nombreux points importants qui pourraient sauver des vies au Myanmar. Le 26 février 2021, durant une réunion plénière informelle, depuis cette même place, j'ai appelé la communauté internationale à prendre les mesures les plus fermes possible pour mettre fin immédiatement au coup d'état militaire. Durant les 100 premiers jours qui ont suivi cet appel, près de 900 personnes, y compris de nombreux jeunes et des enfants dont certains avaient à peine sept ans, ont été assassinés. La population du Myanmar a pu se rendre compte que la communauté internationale, y compris l'ONU, aurait pu sauver la vie de plus de 800 civils innocents si elle avait pris des mesures décisives et au moment voulu contre les militaires.

Quatrièmement, il est essentiel qu'aucun pays n'appuie les militaires et le Conseil administratif de l'État du Myanmar sous quelque forme que ce soit, intentionnellement ou non, directement ou non. Un tel appui encouragerait les militaires et le Conseil administratif de l'État à continuer de commettre des atrocités et des actes inhumains contre la population du Myanmar. Tout récemment, les forces militaires du Myanmar ont réduit en cendres le village de Kinma, dans le centre du Myanmar, et ceux qui n'ont pu s'échapper ont été brûlés vifs. Cela n'est pas acceptable pour nous, et ce ne doit certainement pas l'être pour la communauté internationale.

Enfin, il faut que la communauté internationale et l'ONU agissent immédiatement, fermement et de manière décisive pour sauver des vies au Myanmar et mettre fin à la brutalité et aux actes inhumains des militaires dans le pays. J'exhorte donc le Conseil de sécurité à se pencher sérieusement sur la crise au Myanmar et à prendre les mesures les plus fermes et les plus décisives possibles contre les militaires et le Conseil administratif de l'État sans plus attendre.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait donner les explications suivantes en ce qui concerne son abstention dans le vote sur la résolution 75/287, sur la situation au Myanmar.

En tant que voisin immédiat qui partage une frontière avec le Myanmar, et en tant que membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la République démocratique populaire lao a suivi de près l'évolution de la situation et les événements récents au Myanmar. Ma délégation se félicite de l'inclusion

dans la résolution des éléments relatifs à la réunion des dirigeants de l'ASEAN tenue le 24 avril 2021 et aux résultats qui en sont issus. Cependant, nous estimons que certaines parties du texte ne sont pas conformes à la pratique établie pour les résolutions de l'Assemblée générale, sachant que les mandats et les résolutions de l'Assemblée générale sont différents de ceux du Conseil de sécurité ou du Conseil des droits de l'homme.

Dès le début, nous voulions que la résolution 75/287 soit adoptée par consensus, c'est-à-dire sans être mise aux voix, afin d'envoyer un signal positif à l'ensemble de la communauté internationale, sans mettre en évidence nos divisions, mais plutôt en créant un environnement propice au règlement pacifique de la situation au Myanmar et, plus important encore, en appuyant les efforts de l'ASEAN au lieu de les entraver, notamment aux fins de la pleine mise en œuvre du consensus en cinq points atteint durant la réunion des dirigeants de l'ASEAN.

M. Gafoor (Singapour) (*parle en anglais*) : Depuis le début des événements le 1^{er} février 2021, Singapour a adopté une position claire et cohérente en ce qui concerne la situation au Myanmar. Nous sommes fermement opposés à l'emploi d'une force létale contre des civils non armés, ce qui est déplorable et inacceptable en toutes circonstances. Nous appelons les autorités militaires du Myanmar à mettre fin à la violence et aux effusions de sang et nous demandons à toutes les parties de s'abstenir d'exacerber les tensions. Nous appelons également à la libération de tous les prisonniers politiques, notamment les étrangers, et à des négociations et un dialogue véritables entre toutes les parties.

Singapour a voté pour la résolution 75/287, car elle reconnaît le rôle central que joue l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et appelle toutes les parties prenantes au Myanmar à coopérer avec l'ASEAN et l'Envoyé spécial du Président de l'ASEAN ou les autres envoyés de l'Association pour mettre en œuvre rapidement et pleinement le consensus en cinq points adopté par les dirigeants de l'ASEAN lors de leur réunion du 24 avril.

Les principaux éléments de la résolution sont conformes à la position de Singapour visant à mettre fin à la violence et à lancer un véritable dialogue politique et un processus de réconciliation nationale au Myanmar. Nous appuyons les appels à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. La résolution est également conforme à

notre ferme appui aux efforts de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar.

Singapour continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les efforts de l'ASEAN et du Secrétaire général visant à faciliter le retour à la normale et le rétablissement de la paix et de la stabilité au Myanmar. Toutefois, il faut également qu'il y ait un désir réel d'engager un dialogue véritable, de négocier et de se réconcilier au Myanmar. Nous espérons que la sagesse et le bon sens l'emporteront, et nous sommes prêts à jouer notre rôle.

M. Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Nous venons d'assister à l'adoption de la résolution 75/287, intitulée « La situation au Myanmar », et le Brunéi Darussalam partage les préoccupations de la communauté internationale face à la situation dans ce pays, en particulier les informations concernant le nombre de victimes et l'escalade de la violence.

En tant que Président en exercice de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Brunéi Darussalam se félicite de l'appui apporté à l'ASEAN, qui est exprimé aux quatrième et cinquième alinéas du préambule et au paragraphe 3 de la résolution. L'ASEAN continuera de jouer un rôle positif et constructif pour faciliter un règlement pacifique dans l'intérêt du peuple du Myanmar et pour protéger ses moyens de subsistance, notamment en mettant pleinement en œuvre le consensus en cinq points adopté à la réunion des dirigeants de l'ASEAN tenue le 24 avril 2021.

Nous réitérons également notre position, qui est reflétée dans la déclaration du Président de l'ASEAN sur les événements en République de l'Union du Myanmar, publiée le 1^{er} février 2021, la déclaration du Président publiée à l'issue de la réunion ministérielle informelle de l'ASEAN, le 2 mars 2021, et la déclaration du Président publiée à l'issue de la réunion des dirigeants de l'ASEAN, le 24 avril, ainsi que dans les déclarations prononcées à titre national par le Brunéi Darussalam durant la vingt-neuvième session du Conseil des droits de l'homme le 12 février et la réunion informelle de l'Assemblée générale consacrée à l'exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar tenue le 26 février, et sa déclaration sur les événements en République de l'Union du Myanmar en date du 24 mars 2021.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la

parole pour expliquer notre position après le vote sur la résolution 75/287.

La position du Viet Nam sur cette question est claire et cohérente. Pour gagner du temps, nous n'allons pas revenir sur tous les aspects de notre position, mais nous tenons à souligner les points suivants.

Nous restons profondément préoccupés par les affrontements et les attaques qui ont fait de nombreuses victimes au cours des dernières semaines dans tout le Myanmar. La population du Myanmar doit être protégée contre la menace d'une guerre civile ouverte. Nous appelons donc de nouveau toutes les parties au Myanmar à mettre immédiatement fin à la violence, à rétablir la confiance, à s'engager dans un dialogue, à œuvrer à la réconciliation et à mettre en œuvre le consensus en cinq points adopté à la réunion des dirigeants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) tenue en avril. La communauté internationale doit continuer de collaborer avec le Myanmar et créer un environnement propice à la réalisation de cet objectif, conformément aux principes fondamentaux du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Nous sommes conscients que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui n'est pas parfaite et qu'elle ne reflète pas pleinement la situation sur le terrain, mais nous avons voté pour cette résolution afin d'exprimer notre ferme attachement aux efforts visant à contribuer à la désescalade et à lancer un processus de dialogue et de réconciliation. Nous avons voté pour cette résolution pour exprimer notre appui à l'engagement au lieu du désengagement, à la coopération au lieu de l'antagonisme et à la confiance au lieu de la méfiance.

Le Myanmar est un membre de l'ASEAN. En collaboration avec tous les autres membres de l'ASEAN, nous ferons de notre mieux pour aider le Myanmar à surmonter cette période difficile dans l'intérêt de son peuple, et dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans notre région.

M^{me} Charikhi (Algérie) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour expliquer sa position après le vote sur la résolution 75/287.

Je tiens d'emblée à remercier les membres du Groupe restreint et à saluer les efforts qu'ils ont déployés pour prendre en compte les positions, les commentaires et les préoccupations qui ont été exprimés, ce qui a abouti à l'adoption de cette résolution révisée intitulée « La situation au Myanmar ».

Nous estimons que des efforts supplémentaires auraient pu être déployés pour que la résolution soit adoptée par consensus. Cela aurait permis de faire passer un message fort d'unité et d'entente entre les membres de l'Assemblée générale en vue de remédier à la situation au Myanmar, en reflétant toutes les vues, en particulier celles des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Ma délégation s'associe aux autres membres de l'Assemblée générale pour exprimer sa solidarité au peuple du Myanmar et appeler toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'ouvrir la voie à une solution démocratique au Myanmar.

Néanmoins, l'Algérie s'est abstenue dans le vote sur cette résolution, conformément à sa position fondée sur les principes s'agissant de l'adoption par l'ONU de résolutions concernant un pays spécifique. En effet, l'Algérie estime que l'Assemblée générale et tous les autres organes et mécanismes de l'ONU doivent systématiquement être guidés par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous rappelons que l'Assemblée générale doit offrir la possibilité de renforcer le dialogue et une coopération constructive avec toutes les délégations d'une manière générale, sans politisation ni sélectivité, et qu'elle ne doit donc pas servir de cadre pour l'examen des affaires intérieures de n'importe lequel des États Membres de l'ONU. En outre, nous savons que la résolution 75/287 a été adoptée après la réunion des dirigeants de l'ASEAN tenue à Djakarta le 24 avril, qui s'est penchée, entre autres points, sur la situation au Myanmar. Nous estimons que les efforts régionaux et le rôle joué par les membres de l'ASEAN auraient dû être au cœur de cette résolution.

Cela étant dit, je voudrais saisir cette occasion pour me féliciter de l'adoption par consensus de décisions fondamentales durant le sommet de Djakarta en vue de parvenir à une solution pacifique, dans l'intérêt de la population du Myanmar. La décision de nommer un envoyé spécial du Président de l'ASEAN et la visite prochaine de cet envoyé au Myanmar, en compagnie de représentants des pays de la région, constituent une avancée très positive sur la voie de la médiation et du dialogue. Cette décision doit être saluée et soutenue par l'Assemblée générale en tant que signe d'appropriation nationale et régionale des questions relatives à la paix, à la sécurité et à la transition démocratique.

D'ailleurs, l'Algérie estime que la résolution 75/287 aurait dû mettre davantage l'accent sur le fait que l'ONU a reconnu que les organisations régionales et sous-régionales telles que l'ASEAN et l'OCI sont bien placées pour comprendre les causes profondes des conflits dans leurs régions respectives et pour promouvoir des mesures de confiance et le dialogue politique à plusieurs niveaux. Ma délégation a toujours souligné et appuyé le rôle des organisations régionales dans la consolidation de la paix, en reconnaissant leurs avantages comparatifs s'agissant de promouvoir le renforcement de la confiance et le dialogue ainsi que d'aider les États Membres à prévenir et à régler les conflits par des moyens pacifiques. À cet égard, nous estimons que le sommet de Djakarta a ouvert des perspectives prometteuses en vue d'un dialogue constructif avec toutes les parties concernées au Myanmar.

Enfin, je réitère l'appui de l'Algérie aux efforts que déploie l'OCI pour protéger les musulmans rohingya touchés par la situation actuelle au Myanmar. Nous demandons que la sûreté et la sécurité des Rohingya soient assurées et nous saluons les efforts de la communauté internationale visant à apporter une solution durable à la crise actuelle des réfugiés dans ce contexte difficile.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie suit de très près la situation politique interne actuelle au Myanmar. Nous pensons que durant cette période difficile pour le pays, les parties belligérantes doivent faire preuve de la plus grande retenue et éviter de recourir à la force.

Nous estimons que la priorité doit être de lancer un dialogue constructif pour permettre à la société du Myanmar d'avancer sur la voie de la réconciliation nationale. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a certainement un rôle particulier à jouer dans le processus de règlement pacifique, comme le sommet de Djakarta l'a montré clairement. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration du Président de l'Association publiée le 24 avril ainsi que le consensus en cinq points. C'est un exemple clair d'efforts concrets efficaces déployés par les puissances régionales pour instaurer la paix au Myanmar. Nous estimons que la mise en œuvre des initiatives énoncées dans le consensus, notamment la nomination d'un envoyé spécial du Président de l'ASEAN, qui contribuera à normaliser progressivement la situation dans le pays, avec l'aide du Secrétaire général de l'ONU.

Dans ce contexte, nous voudrions exprimer notre perplexité face à la distribution à l'Assemblée générale d'un projet de résolution sur le Myanmar. Nous sommes d'avis que le fait même qu'une résolution concernant un pays spécifique soit élaborée à l'Assemblée générale crée la confusion s'agissant de la répartition des tâches entre les organes du système des Nations Unies. Cette question est déjà inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, comme en témoignent les documents que celui-ci adopte régulièrement à ce sujet. D'ailleurs, pas plus tard que ce matin, le Conseil de sécurité a tenu une séance sur la situation au Myanmar (voir S/PV.8800).

Je tiens également à faire part de ma profonde déception et de ma surprise concernant le processus de rédaction de la résolution 75/287, en particulier la réticence des auteurs d'organiser un débat approfondi à ce sujet dans un format élargi, ce qui ne peut être interprété que comme une tentative de dissimuler le fait que le texte ne prend pas pleinement en compte les opinions de tous les États Membres. Cette lacune a été clairement pointée du doigt dans les déclarations de collègues qui ont pris la parole avant moi.

S'agissant du contenu de la résolution, force est de constater que les auteurs n'ont pas adopté une approche équilibrée ou fait preuve d'une compréhension suffisante de la complexité et de la nature multidimensionnelle des réalités actuelles au Myanmar. Au contraire, le texte a été utilisé pour promouvoir les positions nationales unilatérales de certains États Membres.

La résolution 75/287 se démarque en raison de sa nature politisée. En effet, certains passages du texte sont ouvertement subjectifs ou n'ont rien à voir avec la réalité. La résolution s'attache à critiquer les autorités de Nay Pyi Taw tout en négligeant l'impact d'autres acteurs dans les processus politiques internes au Myanmar sur la situation actuelle. Nous sommes fermement convaincus que les documents tels que celui-ci ne font que semer la division à l'Assemblée générale, comme nous avons pu le constater clairement durant la séance d'aujourd'hui.

Nous restons convaincus que la tâche de la communauté internationale consiste à aider le Myanmar à sortir de la crise actuelle. Une condition indispensable à ces efforts doit être le respect constant des principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains, de neutralité et de renoncement aux sanctions et aux pressions politiques et diplomatiques, qui ne font que pousser le Myanmar vers un conflit civil de grande ampleur.

À la lumière de ce qui précède, la Fédération de Russie n'a pas été en mesure d'appuyer le projet de résolution présenté par le Groupe restreint. Nous sommes au regret de constater que contrairement aux objectifs déclarés, la résolution 75/287 ne contribuera pas aux efforts visant à fournir une aide internationale constructive pour remédier à la situation au Myanmar.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Le Royaume d'Arabie saoudite s'est abstenu dans le vote sur la résolution 75/287, intitulée « La situation au Myanmar ». À cet égard, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

En dépit du manque de clarté de la part des rédacteurs dans le cadre des négociations, ma délégation a cherché à promouvoir un texte équilibré prenant en compte les préoccupations de tous les États concernés par cette crise. La résolution omet clairement des aspects importants de la crise humanitaire qui frappe les musulmans rohingya et d'autres minorités au Myanmar.

On ne peut pas passer sous silence le fait que la crise politique actuelle au Myanmar a exacerbé la situation humanitaire catastrophique de la minorité musulmane rohingya, ce qui diminue les chances qu'ont ces réfugiés qui se trouvent dans des camps dispersés de regagner leur foyer en toute sécurité. En conséquence, ma délégation et les délégations d'autres pays ont demandé aux auteurs de mentionner explicitement les membres de la minorité musulmane rohingya opprimée dans le dispositif de la résolution, afin de refléter la gravité de leur situation humanitaire.

Ma délégation appelle le Myanmar à assumer ses responsabilités à l'égard de la minorité musulmane rohingya et à mettre fin immédiatement à tous les actes de violence et à toutes les violations du droit international humanitaire. En outre, nous exigeons que toutes les mesures nécessaires soient prises pour rendre justice aux victimes et qu'il soit mis fin à l'impunité dont jouissent les auteurs de violations du droit international humanitaire.

Ma délégation souligne une fois de plus la position inchangée du Royaume d'Arabie saoudite, qui soutient les musulmans rohingya. Elle demande que leur sûreté et leur sécurité soient assurées, et appelle à la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, notamment celui d'être des citoyens à part entière, ainsi qu'à la création des conditions propices à leur retour volontaire, sûr et digne et à leur réintégration au sein de la société.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Le Cambodge s'est abstenu dans le vote sur la résolution 75/287, intitulée « La situation au Myanmar », au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », et souhaite exprimer les vues suivantes.

Compte tenu de la situation actuelle au Myanmar, il est très important que la communauté internationale s'emploie à créer des conditions permettant aux parties concernées de se retrouver pour engager un dialogue pacifique, lequel, j'en suis convaincu, conduira à une solution pacifique pour le pays.

Depuis que des problèmes politiques ont éclaté au Myanmar le 1^{er} février, le Cambodge s'est joint aux efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et a constamment soutenu la déclaration du Président de l'ASEAN publiée le 1^{er} février et celle qu'il a prononcée le 2 mars à la réunion informelle des ministres de l'ASEAN.

Ma délégation souhaite souligner que le consensus en cinq points convenu par les dirigeants de l'ASEAN à la réunion tenue à Jakarta le 24 avril est un résultat important qui ouvrira la voie au dialogue pacifique et à la réconciliation entre les parties concernées, ainsi qu'à l'apaisement des tensions et à la fin de la violence. En conséquence, j'appelle la communauté internationale à soutenir la mise en œuvre du consensus en cinq points.

Conformément à la Charte de l'ASEAN et à la Charte des Nations Unies, le Cambodge soutient pleinement le règlement pacifique des problèmes politiques au Myanmar, et espère que la situation dans le pays reviendra bientôt à la normale et que le pays retrouvera la paix et la stabilité.

M^{me} Nassrullah (Iraq) (*parle en anglais*) : L'Iraq a voté pour la résolution 75/287, intitulée « La situation au Myanmar », qui a été adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale.

L'Iraq réaffirme son soutien aux Rohingya musulmans. Toutefois, l'Iraq estime que ni le libellé actuel concernant les Rohingya musulmans ni la résolution en général ne répondent à nos attentes et ne reflètent correctement la situation sur le terrain. Le texte aurait dû mettre davantage l'accent sur les souffrances des Rohingya musulmans, car l'on redoute vivement en effet que l'évolution de la situation sur le terrain puisse entraver le processus de rapatriement sûr et durable des Rohingya musulmans.

En outre, l'Iraq souhaite se dissocier du dix-neuvième alinéa de la résolution.

M^{me} Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Les Émirats arabes unis restent profondément préoccupés par la situation humanitaire et les répercussions des événements survenus récemment au Myanmar sur les souffrances continues de la minorité musulmane rohingya, y compris sur les personnes déplacées.

Le rôle de l'Organisation de la coopération islamique est essentiel pour protéger la minorité musulmane rohingya et mettre fin à ses souffrances. À cet égard, les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien aux efforts actuellement déployés au niveau régional, qui, espérons-le, aboutiront à une solution durable.

Nous nous félicitons du rôle joué par les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour contribuer à trouver une solution pacifique favorable au peuple du Myanmar. Les Émirats arabes unis réaffirment leur soutien à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial face au risque croissant d'une nouvelle vague de maladie à coronavirus et aux autres défis sanitaires et humanitaires.

Bien que les Émirats arabes unis soutiennent bon nombre des dispositions de la résolution 75/287, nous constatons qu'elle n'a pas reçu le soutien consensuel des États Membres et que ses paragraphes ne tiennent pas suffisamment compte des souffrances que continuent de subir les Rohingya. Pour ces raisons, ma délégation s'est abstenue dans le vote sur la résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice au titre des explications de vote après le vote.

Nous allons à présent entendre les délégations qui souhaitent faire une déclaration après l'adoption de la résolution.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Cela fait 137 jours que l'armée a renversé le Gouvernement démocratiquement élu du Myanmar à la suite d'un coup d'État. Pourtant, ce n'est qu'aujourd'hui que l'Assemblée générale prend des mesures pour répondre au coup d'État. On aurait pu penser que la violence et la détérioration de la situation des droits humains dans le pays susciteraient une réaction plus rapide de la communauté internationale, mais ce ne fut pas le cas. Le temps est un luxe que les habitants du Myanmar n'ont pas.

Personne n'a intérêt à ce que la junte perdure. Garder le silence ou parler d'une voix timide favorise, encourage et pérennise les violations des droits de la personne au Myanmar. Le Costa Rica refuse de se taire. C'est pourquoi le Costa Rica a coparrainé la résolution 75/287, que nous avons adoptée aujourd'hui, et voté pour, et nous espérons qu'elle sera un élément central de la promotion de la stabilité, des droits de la personne et de la paix sous tous ses aspects au Myanmar.

En soutenant cette résolution, le Costa Rica souhaite mettre l'accent sur trois points. Premièrement, le Costa Rica recommande vivement la suspension immédiate de la fourniture, de la vente ou du transfert direct ou indirect de l'ensemble des armes, munitions et équipements afférents à la junte. La junte dépend des armes que certains membres de la communauté internationale continuent de lui fournir et les utilise au quotidien. Les balles de ces armes crèvent les yeux des enfants ou transpercent la poitrine des jeunes hommes. Elles terrorisent les minorités ethniques et les poussent à franchir les frontières et réduisent les femmes au rang de victimes de violences sexuelles. Continuer à fournir des armes à la junte, c'est lui donner un blanc-seing pour commettre des violences.

Comme l'exigent le droit international et le Traité sur le commerce des armes, les transferts d'armes, de munitions et d'équipements vers le Myanmar ou toute autre zone de conflit doivent cesser immédiatement. L'arrêt de ces transferts est l'un des moyens les plus clairs et les plus efficaces de réduire la violence et d'envoyer un message fort indiquant que la communauté internationale condamne la brutalité de la junte et ne tolérera pas ses violations flagrantes des droits humains. En l'absence de leadership de la part du Conseil de sécurité, les embargos unilatéraux se sont avérés utiles, mais ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un effort unifié et concerté pour endiguer les flux d'armes.

Deuxièmement, le Costa Rica demande instamment que tous les auteurs de violations graves des droits de la personne au Myanmar, où qu'elles se produisent, soient tenus de répondre de leurs actes. Les violations graves des droits de la personne doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies et les responsables doivent être tenus de répondre de leurs actes afin d'éviter que ne règne l'impunité. L'impunité est un virus pervers qui contamine tout ce qui l'entoure. Le Costa Rica insiste en outre pour que l'Envoyée spéciale du Secrétaire général soit autorisée à entrer immédiatement au Myanmar afin de s'acquitter de son mandat pleinement, librement

et sans entrave. Le Costa Rica soutient également les enquêtes de la Cour pénale internationale sur les crimes relevant de sa compétence et attend avec intérêt ses conclusions. La place centrale des victimes et leur statut particulier dans la conception et l'application de la justice sont essentiels pour garantir l'application du principe de responsabilité.

Troisièmement, le Costa Rica souligne à nouveau le rôle des jeunes Birmans dans la défense de la démocratie dans leur pays. Comme de nombreux pays de la région, le Myanmar est une nation jeune. Sur 53 millions de citoyens, quelque 10 millions sont des étudiants. Malheureusement, la junte a pris pour cible les écoles, suspendu les cours et licencié les enseignants. Pour ces étudiants, manifester pacifiquement dans les rues peut avoir de graves conséquences. Nous devons suivre leur exemple et les protéger.

Des millions de Birmans, hommes et femmes, dans toute leur diversité ethnique, religieuse et régionale, continuent de défier courageusement le coup d'État militaire qui tente de les priver d'un avenir pacifique et démocratique. La junte n'est pas le visage du Myanmar. La junte est illégitime dans son origine, sa forme et sa fonction. Elle continue d'assassiner et d'arrêter des enfants, d'utiliser des armes militaires contre des civils, d'attaquer des médecins, d'emprisonner des journalistes, de procéder à des détentions arbitraires et à des disparitions forcées pour semer la peur dans le cœur des manifestants qui s'opposent au coup d'État, ainsi que de persécuter l'opposition politique et les défenseurs des droits de l'homme.

Nous devons prendre des mesures immédiates et décisives contre la junte militaire. Nous savons déjà qu'attendre timidement ou émettre des condamnations verbales ne suffit pas. Nous devons démontrer, par des résolutions comme celle qui vient d'être adoptée, que les juntes ne peuvent pas agresser, attaquer et arrêter des personnes pour asseoir leur légitimité, ni au Myanmar ni dans aucun autre endroit du monde.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine condamne avec la plus grande fermeté le coup d'État militaire et le renversement du Gouvernement démocratiquement élu au Myanmar, ainsi que la force meurtrière qui est exercée de manière excessive contre des manifestants pacifiques et des membres de la société civile, des femmes, des jeunes et des enfants, entre autres, et qui a fait des blessés et des morts. À cet égard, nous nous associons aux appels lancés par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité à l'armée

du Myanmar pour qu'elle s'abstienne de toute violence contre les manifestants pacifiques et cesse immédiatement et sans condition de prendre systématiquement pour cible la société civile.

L'Ukraine est profondément préoccupée par les informations selon lesquelles la Conseillère d'État, Aung San Suu Kyi, fait l'objet de nouvelles accusations, et nous demandons la libération immédiate de tous les dirigeants politiques, représentants de la société civile, défenseurs des droits de l'homme, journalistes et professionnels des médias du Myanmar qui sont arbitrairement détenus, ainsi que la fin de l'état d'urgence et le rétablissement de l'état de droit.

Nous restons profondément alarmés par la répression de la liberté d'expression, notamment en coupant Internet, et nous appelons l'armée à garantir des télécommunications sans entrave. L'Ukraine exhorte l'armée et les forces de sécurité du Myanmar à mener des enquêtes transparentes sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, et à traduire en justice les responsables de ces violences. Il faut immédiatement mettre fin à l'impunité dont jouissent les auteurs des terribles violations commises au Myanmar.

Nous demandons un accès humanitaire sûr et sans entrave aux populations les plus vulnérables, notamment les personnes en détention, ainsi que le retour volontaire, digne et durable des Rohingya et des autres minorités au Myanmar. L'Ukraine réitère son plein appui aux efforts déployés par les organisations régionales, en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, pour apaiser et stabiliser la situation au Myanmar. Nous rappelons également qu'il faut accorder un accès rapide et immédiat à l'Envoyée spéciale pour le Myanmar afin que l'évolution de la situation sur le terrain puisse être évaluée et que soient créées les conditions préalables au dialogue et au retour du Myanmar sur la voie de la démocratie.

Nous regrettons profondément, et c'est une honte, que la résolution 75/287, qui aurait pu être adoptée sans être mise aux voix et représenter ainsi un message encore plus puissant envoyé à la junte militaire, ait été mise aux voix à la demande du Bélarus, qui est représenté par ce point rouge solitaire sur l'écran devant nous. La référence faite par le seul pays qui a voté contre la résolution au rôle du Conseil de sécurité mérite d'être notée, notamment compte tenu de la candidature de ce pays au Conseil de sécurité. Les résultats du vote d'aujourd'hui parlent d'eux-mêmes. Toutes les dictatures doivent se

sentir seules dans cette salle, et elles finiront par s'y sentir seules.

Étant donné que le Conseil de sécurité est incapable de prendre de véritables mesures en raison de la position du suspect habituel, à savoir la Fédération de Russie, l'Ukraine espère que la résolution qui vient d'être adoptée constituera une réponse opportune et décisive de la communauté internationale, qui contribuera au règlement pacifique de la situation au Myanmar.

Enfin, nous tenons à réaffirmer le ferme appui de l'Ukraine à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale du Myanmar.

M^{me} Cedano (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la République dominicaine souhaite exprimer sa préoccupation quant aux attaques aveugles perpétrées contre la population civile au Myanmar, y compris les manifestants pacifiques, les femmes, les jeunes et les enfants, qui ont été observées au cours des mois précédant la séance d'aujourd'hui, ainsi que son rejet de ces attaques. Nous réitérons également notre profonde consternation face à la détention arbitraire de membres du Gouvernement et de la presse, et demandons que les personnes concernées soient libérées immédiatement.

Le Myanmar en est maintenant à son quatrième mois de crise. La poursuite des attaques contre la population civile constitue une violation des buts et des principes des Nations Unies. Par conséquent, malgré le fait que l'Organisation a mis tant de temps à répondre à ces violations, nous pensons que nous faisons aujourd'hui un pas important pour réparer, d'une certaine manière, notre long silence face aux victimes, notamment des enfants, qui ont perdu la vie, et aux milliers de personnes qui sont détenues.

La situation est plus critique aujourd'hui. Il faut mettre en place les conditions d'un dialogue, avec pour seul objectif un retour immédiat à l'état de droit et au respect des libertés fondamentales des personnes, ouvrant ainsi la voie à des perspectives plus stables, prometteuses et pacifiques pour le Myanmar.

Cependant, un changement progressif ne se fera pas par miracle. La communauté internationale est appelée à contribuer à trouver une solution qui mette fin à la répression et à la violence contre la population civile et à soutenir fermement le peuple du Myanmar dans sa lutte pour la paix, la sécurité et la prospérité pour toutes et tous. Il est de notre devoir de nous tenir à ses côtés et d'insister sur un retour pacifique à la gouvernance

démocratique, que les minorités du Myanmar réclament légitimement au prix d'énormes risques pour elles-mêmes.

La communauté internationale doit montrer son plein appui au peuple du Myanmar et à la jeune génération, qui a fait preuve de beaucoup de courage et de détermination dans ses efforts pour mettre fin à la crise et remettre son pays sur la voie de la démocratie.

M. Rae (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada a été fier d'être membre du groupe central et d'avoir participé intensément aux discussions qui ont mené à l'adoption de la résolution 75/287. Nous attachons une grande importance aux conversations que nous avons eues avec des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi qu'avec de nombreux autres pays, pour tenter de trouver une résolution qui tienne compte d'un certain nombre de questions fondamentales qui, je pense, doivent être présentées clairement à l'Assemblée.

(*l'orateur poursuit en français*)

La première chose qu'il faut dire, c'est que l'attaque sur la population civile n'est pas seulement une question pour un pays ; c'est une question pour l'Assemblée générale et pour les Nations Unies. Ce n'est pas correct, ni légalement, ni politiquement, de penser que la souveraineté annule tout autre principe de démocratie et de la loi humanitaire. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas la réalité de la situation. Je continue d'entendre, en particulier dans la présentation du délégué du Bélarus, qu'il y a une valeur absolue à la souveraineté nationale et que ce principe veut dire que la population du monde, les cours et toutes les institutions de l'ONU n'ont rien à dire sur une situation humanitaire, une situation des droits humains ou l'existence d'une population.

On a créé des statuts sur le génocide et des conventions sur la torture. On a adopté des lois internationales importantes qui sont supposées garantir l'existence des droits humains.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Il me semble assez clair que la Charte des Nations Unies parle de l'égalité de toutes les nations et que cette égalité implique l'existence du principe de souveraineté. Cependant, la Charte ne dit pas que le principe de souveraineté l'emporte sur toutes les autres valeurs que nous prônons à l'Assemblée. Lorsqu'un peuple est privé de l'intégrité de son existence et que la vie humaine

elle-même est menacée du fait qu'une personne est membre d'un groupe ethnique ou d'une religion, ce n'est pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre État que de dire que nous pouvons avoir quelque chose à dire à ce sujet en tant qu'Assemblée.

Dans le même temps, il est très important que respectons les préoccupations, les questions et les vues de ceux qui reflètent les réalités politiques et sociales des différents pays du monde. Je sais que dans nos discussions à ce sujet et dans nos négociations, nous avons essayé de respecter les vues des membres de l'ASEAN et les perspectives d'un certain nombre de pays, mais toujours dans l'idée que notre objectif était de faire avancer les causes qui font partie de l'histoire de l'Organisation depuis plus de 75 ans.

Depuis 75 ans, nous construisons lentement un réseau complexe de lois, d'institutions et de valeurs qui visent à respecter avec dignité les différences qui nous séparent, mais aussi la réalité de l'universalité de ce que signifie être un être humain et avoir des droits. Nous l'avons rappelé dans un grand nombre de documents, pour lesquels pratiquement tous les États Membres de l'Assemblée générale ont voté depuis 1945.

Par conséquent, le Canada reconnaît que nous ne sommes pas parfaits et que nous sommes nous-mêmes confrontés à des problèmes relatifs aux droits de la personne, car c'est le cas. Je crois savoir qu'un porte-parole du Ministère chinois des affaires étrangères a commenté la découverte par le Canada des horribles violations des droits de la personne mises au jour par la découverte des restes de 215 enfants non identifiés dans le cimetière d'un pensionnat. Pour cette atrocité et d'autres, que nous reconnaissons pleinement comme étant totalement inacceptables, nous devons tous, en tant que Canadiens, présenter des excuses et reconnaître qu'il s'agit d'erreurs commises dans le passé et dont nous ne pouvons avoir que honte et être franchement embarrassés.

Toutefois, cela ne nous empêche pas de réaffirmer notre attachement aux droits humains, à la réconciliation et à un Canada qui soit juste et respecte l'état de droit, ainsi qu'à un monde qui respecte la primauté du droit.

La Tatmadaw a fait fi du résultat des élections et prétendu qu'elles avaient été volées alors que ce n'était pas le cas ; elle a jeté l'opposition en prison de manière totalement illégale et sans fondement, tué des centaines de citoyens de son propre pays et poursuivi une guerre avec plusieurs groupes et forces régionales

qui s'affrontent dans l'État du Myanmar depuis 75 ans, soit depuis que nous nous siégeons dans cette salle.

La Tatmadaw s'est ensuite rendue à une réunion avec les dirigeants de l'ASEAN, a pris des engagements, a accepté la création d'un poste d'envoyé spécial de l'ASEAN, s'est assise et a écouté les cinq principes qui ont été adoptés par les dirigeants de l'ASEAN en sa présence, puis est repartie en déclarant : « Nous ne faisons que plaisanter. Nous n'allons pas faire cela ».

À mes yeux, ce sont des questions fondamentales pour la stabilité de la région et du monde. C'est pourquoi le Canada estime qu'une résolution est appropriée et opportune et qu'il est juste que nous fassions tout ce qui est en notre pouvoir pour aller de l'avant, avec le plus grand nombre de personnes possible, afin de refléter la nécessité de collaborer pour remettre le Myanmar sur la voie de la démocratie, que nous avons tous célébrée il y a six ans à peine.

Je regrette profondément que tout le monde n'ait pas voté pour la résolution et que certains se soient abstenus. Ayant été l'Envoyé spécial de mon pays au Myanmar, ayant visité les camps de Cox's Bazar et ayant eu des discussions approfondies avec des membres de la communauté rohingya au Myanmar, au Bangladesh et dans de nombreux autres pays, je comprends parfaitement l'importance qu'un grand nombre de pays accordent au principe selon lequel les Rohingyas doivent être autorisés à retourner dans leur pays en toute liberté, dans la dignité et avec un droit à la citoyenneté.

Je souscris pleinement à ce principe. Nous l'avons dit à maintes reprises. Nous y faisons référence dans deux paragraphes de la résolution que nous venons d'adopter. J'espère sincèrement et réellement que la voie de la démocratie au Myanmar sera une voie d'ouverture et de respect et qu'elle reconnaîtra la dignité de chaque personne vivant au Myanmar, y compris les Rohingyas.

Vous et moi, Monsieur le Président, nous sommes rendus dans le camp de Cox's Bazar et connaissons bien la situation dans laquelle vivent les réfugiés, situation que vous, Monsieur le Président, avez décrite avec beaucoup d'éloquence depuis la tribune. Je peux affirmer que les conditions sont tout aussi difficiles dans les camps de Sittwe et qu'il est possible de garder dans nos cœurs et nos esprits l'importance du principe de la démocratie et de la protection de l'ensemble de la population civile au Myanmar et, dans le même temps, dire qu'il faut accorder une attention particulière aux Rohingyas. Le

Canada souscrit pleinement à l'approche selon laquelle il faut agir sur les deux fronts.

Je félicite et remercie les représentants qui nous ont soutenus. Comme j'ai l'habitude de le dire après une élection, je remercie les personnes qui ont voté pour moi et je remercie également les personnes qui, je l'espère, affirmeront avoir voté pour moi dans quelques semaines. Je dis donc à ceux qui n'ont pas pu appuyer cette résolution que nous devons tous tirer les enseignements de cette expérience. Nous devons tous nous écouter et aspirer à une plus grande unité, non pas pour intervenir indûment dans les affaires d'un autre pays, mais pour sauver des vies, mettre fin aux meurtres et rétablir la paix dans les pays.

Telle est la mission historique de l'Organisation. Nous sommes censés préserver les générations futures du fléau de la guerre. Certaines de ces générations vivent actuellement au Myanmar. Allons-nous les préserver du fléau de la guerre ou allons-nous leur dire : « Non, désolés, nous ne pouvons pas vous aider parce que vous vivez dans un pays qui a des frontières, et nous n'avons rien à dire sur ce qui vous arrive » ? Je crois que c'est mal du point de vue de la morale, mais je crois aussi que c'est mal sur le plan juridique. Je ne pense pas que ce soit bien. Je pense que nous devons accepter le fait qu'à l'Assemblée générale, il y aura toujours une tension nécessaire et vitale entre le principe de la souveraineté nationale et le principe de l'universalité des droits de la personne et l'importance pour nous de sauver des vies.

M. Bae Jongin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de l'adoption de la résolution 75/287. En tant que l'un des coauteurs de la résolution, nous croyons fermement qu'elle démontre clairement la volonté collective de la communauté internationale tendant à ce que la violence contre les civils cesse ; que les dirigeants détenus arbitrairement soient libérés immédiatement ; que le rôle central et constructif de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est soit respecté et appuyé ; que soit accordé à l'ONU un accès sans entrave ; que les droits de l'homme et le droit international soient respectés ; et que la gouvernance démocratique soit restaurée.

Le message puissant envoyé aujourd'hui par une majorité écrasante des membres de l'Assemblée générale complétera et renforcera les déclarations faites à l'unisson par le Conseil de sécurité le 4 février (SC/14430), le 10 mars (S/PRST/2021/5) et le 1^{er} avril. Ma délégation espère que l'ONU continuera de jouer son rôle en appuyant la transition démocratique au Myanmar,

conformément à la volonté et aux intérêts du peuple du Myanmar.

La République de Corée se tient fermement aux côtés du peuple du Myanmar. En étroite coopération avec la communauté internationale et toutes les parties prenantes concernées, nous continuerons de jouer un rôle constructif et responsable en faveur du rétablissement rapide de la démocratie et de la paix au Myanmar.

Ma délégation réitère également son ferme appui à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, et espère qu'elle pourra se rendre au Myanmar dès que possible pour s'entretenir avec toutes les parties concernées.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, après des mois de consultations entre les États Membres, la résolution 75/287, sur la situation au Myanmar, a été adoptée à une majorité écrasante de membres, dont le Japon. Tout au long du processus, le Japon a insisté sur le fait que la résolution doit exprimer librement les voix des pays de la région, en particulier les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et qu'elle doit être adoptée par consensus. Nous regrettons sincèrement que le projet final de la résolution ait été mis aux voix.

Certes, certains États Membres, notamment ceux de la région, n'ont pas voté pour. Toutefois, selon nous, ces votes ne visaient en aucun cas à manifester une solidarité avec l'armée du Myanmar ; l'adoption de la résolution est plutôt le signe de la volonté résolue de la communauté internationale de lutter contre les

actes perpétrés par l'armée du Myanmar. L'armée du Myanmar ne doit pas se méprendre sur ce point et doit le prendre au sérieux.

Comme il l'a fait à maintes reprises, le Gouvernement japonais continue d'exhorter vivement l'armée du Myanmar à cesser immédiatement tous les actes de violence, à libérer les personnes détenues et à rétablir rapidement le système politique démocratique du Myanmar. L'armée du Myanmar doit rapidement mettre en œuvre le consensus en cinq points de l'ASEAN.

Le Japon réaffirme le rôle central que joue l'ASEAN dans le règlement de la situation, et espère que l'Envoyé spécial de l'ASEAN sera nommé et se rendra au Myanmar dès que possible. J'espère que l'Envoyé de l'ASEAN travaillera en étroite collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Burgener.

Ce qui importe le plus, c'est que l'armée du Myanmar et toutes les parties concernées, ainsi que la communauté internationale et l'ONU, collaborent étroitement afin de prendre les mesures qui s'imposent pour le peuple du Myanmar. Le Japon continuera de jouer son rôle à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 34 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 55.